



ARRÊTÉ MUNICIPAL

**INTERDISANT LA CIRCULATION
 DES VÉHICULES AUTOUR DE LA PLACE
 JULES LEROUX AINSI QUE SES ABORDS ET
 SÉCURISANT LE CORTÈGE VERS LA MÉDIATHÈQUE
 LE LUNDI 14 JUILLET 2025**
**À L'OCASION DE L'ORGANISATION
 DE LA CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
 DE LA FÊTE NATIONALE**

Affiché le : 11 JUILLET 2025

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pendant le déroulement de la cérémonie commémorative de la FÊTE NATIONALE organisée à Villers-Semeuse, le LUNDI 14 JUILLET 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'accès de tout véhicule sera INTERDIT autour de la PLACE JULES LEROUX de Villers-Semeuse AINSI QUE SES ABORDS, le LUNDI 14 JUILLET 2025, de 10 H 45 à 12 H 00.

ARTICLE 2 : La CIRCULATION de tout véhicule SERA INTERDITE, le LUNDI 14 JUILLET 2025, de 10 H 45 à 12 H 00 :

- autour de la PLACE JULES LEROUX et SES ABORDS ;
- RUE GAMBETTA, pour sa partie comprise entre la rue Emile Combès et la rue de l'Egalité ;
- RUE ÉMILE COMBES ;
- RUE ANATOLE FRANCE.

LES DÉVIATIONS NÉCESSAIRES SERONT MISES EN PLACE.

Des agents des Services Techniques municipaux de Villers-Semeuse procèderont aux installations nécessaires à l'application des dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Un cortège prendra ensuite la direction de la médiathèque où sera organisé le vin d'honneur et sera encadré par les agents des Services Techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et tous les agents placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux extrémités des sections concernées par les dispositions précitées.

Jérémie DUPUY